

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus  bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de *Perslvars.*

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. *Néant.*

2° Par qui est-elle tenue ?

R. *Néant.*

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. *Néant.*

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. *Néant.*

Et combien de pensionnaires ?

R. *Néant.*

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. *Néant.*

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. *Néant.*

Paroisse de *Perslvars.*

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. *Néant.*

2° Par qui est-elle tenue ?

R. *Néant.*

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. *Néant.*

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. *Néant.*

Et combien de pensionnaires ?

R. *Néant.*

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. *Néant.*

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. *Néant.*

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. *L'école communale n'est plus tenue par*
Si non, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. *Les religieuses depuis le 1.3.1870. P. l'abbé de la*
l'abbé de la courante, date de leur laïcisation.

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. *Oui,*

Quel en est le nombre ?

R. *Et au nombre de deux*

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. *appartenant à la Congrégation du St Esprit*

Veuillez bien, M , répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper & de Léon.

Hoch, recteur de Perslvars.